

**CANADA
PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI
MRC DE LA MATAWINIE**

LUNDI 9 FÉVRIER 2026 (03)

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 9 février 2026 à 19h00 à la salle communautaire du Manoir de la Rivière Dufresne, située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci sous la présidence de monsieur Robert Chicoine, maire. Madame Martine Bélanger agit à titre de greffière-trésorière de l'assemblée.

SONT PRÉSENTS : Mme Magdalena Prieto, siège # 1
Mme Julie-Anne Cousineau, siège # 2
M. Michel Maisonneuve, siège # 3
M. Guy Rivest, siège #4
M. Claude Rondeau, siège # 5
Mme Holly Crandall, siège # 6

PRÉSENCE DU PUBLIC : 16 personnes

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Robert Chicoine, après vérification du quorum, déclare que la séance est ouverte à 19h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu le projet d'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour est disponible au public;

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour est disponible sur le site Internet de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Pour ces motifs,
Il est proposé par la conseillère Magdalena Prieto
Et résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que déposé, et demeure ouvert à toute modification.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-022

Adopté unanimement par les conseillers.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil municipal a reçu une copie du procès-verbal à adopter, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

Pour ces motifs,
Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu

QUE le procès-verbal soit adopté tel que présenté, à savoir :

- Séance ordinaire du 19 janvier 2026
- Séance extraordinaire du 20 janvier 2026

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-023

Adopté unanimement par les conseillers.

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE ET AUTRES RAPPORTS

- 4.1 Monsieur le Maire présente un rapport portant sur diverses activités, fait un suivi de dossiers en cours et revient sur les questions adressées au conseil municipal par des citoyens lors de la dernière séance ordinaire.
- 4.2 La greffière-trésorière dépose la liste de correspondances reçues depuis la séance du conseil du 19 janvier 2026. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

5. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER

La greffière-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026.

6. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière a déposé la liste des comptes à payer au montant de 19 472.66 \$ en date du 31 janvier 2026;

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles;

Pour ces motifs,
Il est proposé par le conseiller Guy Rivest
Et résolu,

QUE les déboursés effectués par la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026 soient définis comme suit :

Liste des comptes à payer	19 472.66 \$
Liste des paiements incompressibles	258 171.51 \$
Chèques émis en vertu d'une résolution	600.75 \$
Liste des salaires	99 272.16 \$
Total des déboursés du mois de janvier 2026	377 517.08 \$

QUE les déboursés au montant de 377 517.08 \$ soient acceptés, tels que reportés à la liste des comptes.

QUE le maire ainsi que la directrice générale soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-024

Adopté unanimement par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES À PAYER

7. RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

7.1 ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 185-2026 AYANT POUR EFFET DE DÉCRÉTER LES TAUX ET TARIFS DES TAXES POUR L'ANNÉE 2026 ET LE MODE DE VERSEMENT

CONSIDÉRANT la présentation du projet de règlement numéro 185-2026 lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 20 janvier 2026;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par la conseillère Julie-Anne Cousineau lors de cette même séance extraordinaire du conseil tenue le 20 janvier 2026;

Pour ces motifs,
Il est proposé par le conseiller Guy Rivest
Et résolu,

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 185-2026 ayant pour effet de décréter les taux de taxes et tarifications de certains services pour l'année 2026 ainsi que le mode de versements.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-025

Adopté unanimement par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX PROJETS DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

8. ADMINISTRATION, GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

8.1 AVISEUR LÉGAL MUNICONSEIL – RENOUELEMENT DE MANDAT 2026

Il est proposé par le conseiller Michel Maisonneuve
Et résolu,

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'offre de service de Maître Patrice Hockenull, avocat du cabinet Municonseil Avocats Inc. pour certains services juridiques de consultations verbales en droit municipal, en droit de l'environnement et en aménagement et urbanisme selon l'offre suivante :

- Forfait illimité téléphonique pour un montant de 250 \$ pour l'année ;
- Une proposition sera soumise, pour chaque dossier, sur la base d'un taux horaire préférentiel en fonction de l'expérience de l'avocat assigné.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-026

Adopté unanimement par les conseillers.

8.2 AVISEUR LÉGAL DHC AVOCATS – RENOUELEMENT DE MANDAT 2026

Il est proposé par le conseiller Claude Rondeau
Et résolu,

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'offre de service de Maître Rino Soucy, avocat du DHC Avocats pour les services de perception des taxes et de recouvrement pour un tarif de 10% des honoraires perçus, plus les frais d'huissier et timbre judiciaire.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-027

Adopté unanimement par les conseillers.

8.3 TAUX D'INTÉRÊT 2026

Il est proposé par la conseillère Holly Crandall
Et résolu,

QUE le taux d'intérêt pour l'année 2026, sur les arrérages de taxes et autres montants dus à la Municipalité, soit fixé à 15% annuellement.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-028

Adopté unanimement par les conseillers.

8.4 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2026

Il est proposé par le conseiller Michel Maisonneuve
Et résolu,

QUE la liste des dépenses incompressibles pour l'année 2026, au montant de 4 336 693 \$ soit et est adoptée telle que déposée.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-029

Adopté unanimement par les conseillers.

8.5 CREVALE OSER-JEUNES – ADHÉSION 2026

Il est proposé par la conseillère Magdalena Prieto
Et résolu,

QUE la Municipalité adhère à CREVALE Oser-Jeunes pour l'année 2026 au montant de 100\$. Cette dépense est prévue au budget courant.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-030

Adopté unanimement par les conseillers.

8.6 ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS DU QUÉBEC – ADHÉSION 2026

Il est proposé par le conseiller Guy Rivest
Et résolu,

QUE la Municipalité adhère à l'association des communicateurs du Québec pour l'année 2026 au montant de 344.93\$ taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget courant.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-031

Adopté unanimement par les conseillers.

8.7 TOURISME LANAUDIÈRE – ADHÉSION 2026

Il est proposé par la conseillère Holly Crandall

Et résolu,

QUE la Municipalité adhère à Tourisme Lanaudière pour l'année 2026 au montant de 224.20\$ taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget courant.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-032

Adopté unanimement par les conseillers.

8.8 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – ADHÉSION 2026

Il est proposé par le conseiller Claude Rondeau
Et résolu,

QUE la Municipalité adhère à la Fédération québécoise des Municipalités pour l'année 2026 au montant de 1 812.98\$ taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget courant.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-033

Adopté unanimement par les conseillers.

8.9 CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (COMBEQ) – ADHÉSION 2026

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

QUE la Municipalité autorise l'adhésion 2026 de monsieur Jean-Benoît Grégoire, directeur du service d'urbanisme, au montant de 436.91\$ taxes incluses.

QUE la Municipalité autorise l'adhésion 2026 de monsieur Marc Benoît, inspecteur adjoint en bâtiment, au montant de 270.19\$ taxes incluses.

QUE Cette dépense est prévue au budget courant.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-034

Adopté unanimement par les conseillers.

8.10 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – ADHÉSION 2026

Il est proposé par la conseillère Magdalena Prieto
Et résolu,

QUE la Municipalité autorise l'adhésion 2026 de Martine Bélanger, directrice générale, au montant de 1 218.22\$ taxes incluses.

QUE la Municipalité autorise l'adhésion 2026 de Jessica Tardif, directrice générale adjointe, au montant de 1 157.29\$ taxes incluses.

QUE Cette dépense est prévue au budget courant.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-035

Adopté unanimement par les conseillers.

8.11 PLATEFORME MUNYS – RENOUELEMENT 2026

Il est proposé par le conseiller Michel Maisonneuve
Et résolu,

QUE la Municipalité autorise le renouvellement des clés d'activation du tableau de bord Munys pour l'année 2026 de Martine Bélanger, directrice générale et Jessica Tardif, directrice générale adjointe au montant de 747.34\$ taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget courant.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-036

Adopté unanimement par les conseillers.

8.12 FQM ASSURANCES – RENOUELEMENT 2026

Il est proposé par la conseillère Holly Crandall
Et résolu,

QUE la Municipalité autorise le renouvellement de la police d'assurance auprès de la FQM Assurances pour l'année 2026 au montant de 58 820.76\$. Cette dépense est prévue au budget courant.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-037

Adopté unanimement par les conseillers.

8.13 PG SOLUTION – RENOUELEMENT 2026

Il est proposé par le conseiller Guy Rivest
Et résolu,

QUE la Municipalité autorise le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications des logiciels de la suite PG Solutions Inc. pour l'année 2026 au montant de 21 107.13 taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget courant.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-038

Adopté unanimement par les conseillers.

8.14 CENTRALE D'APPEL SOLUVOX – RENOUELEMENT 2026

Il est proposé par la conseillère Magdalena Prieto
Et résolu,

QUE la Municipalité autorise le renouvellement du contrat de service avec la Centrale d'appels Soluvox pour l'année 2026 selon les modalités suivantes :

- 255.00\$ tarif mensuel de base plus les taxes applicables
- 100 appels inclus mensuellement
- 0.95\$ plus les taxes applicables par appel additionnel (au-delà de 100)

QUE Cette dépense est prévue au budget courant.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-039

Adopté unanimement par les conseillers.

8.15 PIERRE BERTRAND TRAITEMENT DE L'EAU – RENOUELEMENT 2026

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

QUE la municipalité renouvelle le contrat de service avec Pierre Bertrand traitement de l'eau pour effectuer les analyses d'eau de l'Hôtel de ville et de la halte routière tout au long de l'année 2026 pour un montant de 4 231.09\$ taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget courant.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-040

Adopté unanimement par les conseillers.

8.16 ORGANISME DE BASSINS VERSANTS L'ASSOMPTION – ADHÉSION 2026

Il est proposé par la conseillère Magdalena Prieto
Et résolu,

QUE la Municipalité adhère à l'Organisme de bassins versants L'Assomption pour l'année 2026 au montant de 229.95\$ taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget courant.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-041

Adopté unanimement par les conseillers.

8.17 AGENCE DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE – ADHÉSION 2026

Il est proposé par le conseiller Michel Maisonneuve
Et résolu,

QUE la Municipalité adhère à L'Agence des forêts privées de Lanaudière pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027 au montant de 100\$. Cette dépense est prévue au budget courant.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-042

Adopté unanimement par les conseillers.

8.18 ESPACE MUNI – ADHÉSION 2026

Il est proposé par la conseillère Magdalena Prieto
Et résolu,

QUE la Municipalité adhère à Espace muni pour l'année 2026 au montant de 95\$. Cette dépense est prévue au budget courant.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-043

Adopté unanimement par les conseillers.

8.19 RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES – ADHÉSION 2026

Il est proposé par la conseillère Holly Crandall
Et résolu,

QUE la Municipalité autorise l'adhésion 2026 des conseillères Magdalena Prieto, Julie-Anne Cousineau et Holly Crandall au Réseau des femmes élues pour l'année 2026 au montant de 150\$. Cette dépense est prévue au budget courant.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-044

Adopté unanimement par les conseillers.

8.20 RÉVISEUR COMPTABLE – MANDAT 2026

Il est proposé par le conseiller Guy Rivest
Et résolu,

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'offre de service de DCA Comptables professionnel agréé pour la conciliation de la comptabilité et la réalisation de l'audit du rapport financier de l'exercice e terminant le 31 décembre 2025 au montant de 28 283.85\$ taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-045

Adopté unanimement par les conseillers.

8.21 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et Résolu,

QUE la Municipalité autorise l'inscription de Martine Bélanger, directrice générale, et Jessica Tardif, directrice générale adjointe, au congrès annuel de l'Association des Directeurs municipaux du Québec au montant de 1 386.60\$ taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget courant.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-046

Adopté unanimement par les conseillers.

8.22 DESTRUCTION DES ARCHIVES DONT L'ÉTAT EST INACTIF

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 15 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement du gouvernement, assumer la gestion de ses documents inactifs;

CONSIDÉRANT que le conseil a reçu la liste des documents inactifs des archives de la Municipalité;

Pour ces motifs,
Il est proposé par le conseiller Claude Rondeau
Et résolu,

QUE le conseil autorise la destruction des documents inactifs aux archives de la Municipalité.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-047

Adopté unanimement par les conseillers.

8.23 ACQUISITION D'UNE BANQUE D'HEURES AUPRÈS DE MI-CONSULTANTS

CONSIDÉRANT l'implantation du programme informatique MI-consultant depuis 2023 pour la gestion efficace des archives municipales;

CONSIDÉRANT que la Municipalité nécessite du soutien technique en lien avec le programme;

CONSIDÉRANT que la banque de 10h acquise en juillet 2025 tir à sa fin;

CONSIDÉRANT qu'une banque d'heures permettrait à la Municipalité de bénéficier d'un taux préférentiel de 130\$/h au lieu de 160\$/h;

Pour ces motifs,
Il est proposé par le conseiller Michel Maisonneuve
Et résolu,

QUE le conseil autorise l'acquisition d'une banque de 10h auprès de MI-Consultants pour le soutien technique relatif à l'utilisation de leur programme au taux préférentiel de 130\$/h. Cette dépense est prévue au budget.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-048

Adopté unanimement par les conseillers.

8.24 LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Matawinie, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

Pour ces motifs,
Il est proposé par le conseiller Guy Rivest
Et résolu,

QUE la directrice générale et greffière-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC de Matawinie, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'ils soient procédés à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalités et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

QU' une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC de la Matawinie et au centre de services scolaires des Samares.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-049

Adopté unanimement par les conseillers.

8.25 AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 22-053, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte pour établir le coût de l'élection générale de 2025 et 2029 tel que prévoit l'article 135 de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »));

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 4 150\$;

Pour ces motifs,
Il est proposé par le conseiller Claude Rondeau
Et résolu,

D'AFPECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 4 150\$ pour l'exercice financier 2026;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fond général de l'exercice.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-050

Adopté unanimement par les conseillers.

8.26 DÉMISSION – EMPLOYÉ 70-02

CONSIDÉRANT la lettre de démission de l'employé 70-02 reçue le 3 février 2026;

Pour ces motifs,
Il est proposé par la conseillère Holly Crandall
Et résolu,

QUE le conseil accepte la démission de l'employé 70-02.

QUE le conseil municipal remercie l'employé et lui souhaite le meilleur dans ses projets futurs.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-051

Adopté unanimement par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR SUR L'ADMINISTRATION, GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

9.1 ÉTUDE ET ANALYSE REGROUPEMENT SSI – SERVICE INCENDIE 125 NORD

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance du Fonds régions et ruralité, sous le volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT que les organismes municipaux de Saint-Donat, Entrelacs et Notre-Dame-de-la-Merci désirent présenter un projet d'étude et analyse de regroupement SSI – Service incendie 125 Nord dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

Pour ces motifs,
Il est proposé par le conseiller Michel Maisonneuve
Et résolu,

QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci s'engage à participer au projet d'étude et analyse de regroupement SSI – Service incendie 125 Nord.

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programmé;

QUE le conseil nomme la Municipalité de Saint-Donat, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le conseil désigne Martine Bélanger, directrice générale, pour signer tout document nécessaire, utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-052

Adopté unanimement par les conseillers.

9.2 CROIX-ROUGE CANADIENNE – RENOUVELLEMENT ENTENTE 2026

Il est proposé par le conseiller Michel Maisonneuve
Et résolu,

QUE la Municipalité renouvelle l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge Canadienne pour l'année 2026 pour un montant de 225\$. Cette dépense est prévue au budget courant.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-053

Adopté unanimement par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

10.1 DRUMCO ÉNERGIE – OFFRE DE SERVICE 2026, GÉNÉRATRICE

Il est proposé par le conseiller Claude Rondeau
Et résolu,

QUE la Municipalité renouvelle le contrat avec la compagnie Drumco énergie pour l'entretien de la génératrice pour l'année 2026 au montant de 694.74\$ taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget courant.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-054

Adopté unanimement par les conseillers.

10.2 CONTRAT – NIVELAGE

CONSIDÉRANT que la niveleuse est hors service en raison de réparations majeures à prévoir;

CONSIDÉRANT que le service de nivelage n'a pas été inclus au contrat de déneigement;

CONSIDÉRANT que le déglacage des chemins en hiver est une priorité pour assurer la sécurité routière;

CONSIDÉRANT qu'il faut également prévoir le nivelage pour la saison estivale 2026;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour assurer le service;

Pour ces motifs,
Il est proposé par le conseiller Claude Rondeau
Et résolu,

QUE le conseil mandate la compagnie IMOG pour assurer le déglacage sur le territoire durant la période hivernale et assurer le nivelage des chemins durant la période estivale pour un maximum de 88h au taux horaire de 190\$/h. Cette dépense est prévue au budget courant.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-055

Adopté unanimement par les conseillers.

10.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie local (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs,
Il est proposé par le conseiller Claude Rondeau
Et résolu,

QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci approuve les dépenses d'un montant de 10 000\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministre des Transports et de la mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-056

Adopté unanimement par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR SUR LES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

11. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 RÉSEAU BIBLIO DES LAURENTIDES – ADHÉSION 2026

Il est proposé par la conseillère Magdalena Prieto
Et résolu,

QUE la Municipalité adhère au Réseau biblio des Laurentides pour l'année 2026 au montant de 7 304.82\$ taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget courant.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-057

Adopté unanimement par les conseillers.

11.2 RÉSEAU BIBLIO DES LAURENTIDES (CRSBP) – REPRÉSENTANTS 2026

Il est proposé par la conseillère Holly Crandall

Et résolu,

QUE madame Magdalena Pietro et madame France Blouin soient nommées à titre de représentantes de la bibliothèque municipale de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci à compter de l'adoption de la présente résolution.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-058

Adopté unanimement par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR SUR SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

12.1 ORGANISME BASSIN VERSANT L'ASSOMPTION- REPRÉSENTANT

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

QUE Mme Chantale Perreault soit nommée à titre de représentante de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci pour l'Organisme du Bassin versant l'Assomption à compter de l'adoption de la présente résolution.

QUE Mme Perreault fasse rapport au conseil municipal des activités de l'organisme et des rencontres auxquelles elle prendra part.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-059

Adopté unanimement par les conseillers.

12.2 APUR – OFFRE DE SERVICE D'ASSISTANCE PROFESSIONNELLE EN URBANISME 2026

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite obtenir des services-conseils et une assistante technique en urbanisme;

Pour ces motifs,
Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

QUE la Municipalité mandate la firme APUR pour le soutien technique en urbanisme.

QUE l'utilisation des différentes ressources se fasse selon les taux horaires suivant :

RESSOURCE	TAUX HORAIRE (\$)
Directeur	180
Urbaniste senior (10 ans et plus d'expérience)	155
Urbaniste intermédiaire (4 à 9 ans d'expérience)	125
Professionnel en urbanisme senior (10 ans d'expérience)	145
Professionnel en urbanisme intermédiaire (4 à 9 ans d'expérience)	120
Professionnel en urbanisme junior (1 à 4 ans d'expérience)	110
Professionnel en DAO	105
Technicien en architecture, design urbain, paysage	90
Analyste en réglementation municipale et inspection	115

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-060

Adopté unanimement par les conseillers.

12.3 APUR – MANDAT CONCORDANCE SADR

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite obtenir une assistance professionnelle en urbanisme pour la rédaction des amendements réglementaires nécessaires à la concordance aux règlements 226-2021, 236-2023 et 245-2024 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie;

Pour ces motifs,
Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

QUE la Municipalité mandate la firme APUR pour assurer la concordance aux règlements 226-2021, 236-2023 et 245-2024 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie au montant de 5 675\$ plus taxes. Cette dépense est prévue au budget courant.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-061

Adopté unanimement par les conseillers.

12.4 LE MOULIN À VENT PRODUCTIONS – APPUI AU PROJET « DÉLIRE D'HIVER À LA RELÂCHE...AU PARC RÉGIONAL FORÊT OUAREAU »

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçu de l'organisme;

Pour ces motifs,
Il est proposé par le conseiller Guy Rivest
Et résolu,

QUE le conseil municipal appuie le projet « DÉLIR D'HIVER À LA RELÂCHE ... au Parc Régional Forêt Ouareau » porté par Le Moulin à vent Productions dans le cadre de la programmation hivernale pour la relâche 2026.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-062

Adopté unanimement par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR SUR L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

13. DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION ÉCONOMIQUES

Aucun dossier

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

14. FERMETURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Holly Crandall
Et résolu,

QUE Monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 20h25

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 26-063

Adopté majoritairement par les conseillers.

Robert Chicoine
Maire

Martine Bélanger
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Chicoine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Robert Chicoine
Maire